

**Objet : RS - Accord-cadre de travaux de conteneurisation du territoire de Grand Chambéry A20008 - Versement d'une indemnité d'imprévision**

- date de convocation le 30 juin 2023
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi six juillet dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Compôte, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu
<b>Barby</b>	
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Brigitte Bochaton à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoza - de Daniel Roचाix à Eric Delhommeau

- conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Christophe Pierretton - Dominique Pommat - Damien Regairaz - Josette Rémy - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 06 juillet 2023

délibération n° 081-23

objet **RS - Accord-cadre de travaux de conteneurisation du territoire de Grand Chambéry A20008 - Versement d'une indemnité d'imprévision**

---

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que l'accord-cadre à bons de commande A20008 ayant pour objet la conteneurisation du territoire de Grand Chambéry a été attribué à SAS Blondet TP.

Il a été notifié le 18 mai 2020 pour une période d'un an, reconductible pour trois périodes annuelles, soit jusqu'au 17 mai 2024. Son montant maximal est de 5 548 000 € HT.

Par courrier du 11 avril 2022, SAS Blondet TP a fait part de la hausse des prix des matières premières, des fournitures et de l'énergie, liée notamment au contexte international, et a demandé une indemnité afin de prendre en charge une partie des surcoûts, non couvert par la révision annuelle.

Les prix concernés sont les prix de la famille du chapitre 9 du bordereau des prix relatifs aux bitumineux (matière et mise en œuvre) pour les factures des chantiers entre avril 2022 (date de la demande) et décembre 2022.

L'ensemble des factures concernées représentent 886 827,54 € HT (révision comprise).  
La part relative aux prix du chapitre 9 représente 66 464 € HT (hors révision).

Au regard des justificatifs fournis (prix des enrobés, location des camions et carburants), l'entreprise indique une évolution de 24,6 % des prix du chapitre 9. Après déduction de la révision des prix de 11 %, le pourcentage à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité d'imprévision est de 13,6 %.

Ce taux appliqué à la part relative aux prix du chapitre 9, soit 66 464 € HT, conduit à une indemnité d'imprévision d'un montant de 9 039,10 € HT.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

**Vu** la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

**Vu** l'avis de la commission déchets du 29 juin 2023,

### **Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** la convention portant versement d'une indemnité d'imprévision à SAS Blondet TP, titulaire de l'accord-cadre A20008,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et tous les documents à intervenir,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **081-23**

Objet de l'acte :	RS - Accord-cadre de travaux de conteneurisation du territoire de Grand Chambéry A20008 - Versement d'une indemnité d'imprévision
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	11 juillet 2023
Annexe(s) :	convention imprévision

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20230711-lmc1H29722H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H29722H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	11 juillet 2023
Date de réception en Préfecture :	11 juillet 2023
Publication sur le site internet:	mardi 11 juillet 2023